



Cour d'Appel de Dakar

Tribunal de Commerce Hors-Classe de Dakar

**CABINET DU PRESIDENT**

**ORDONNANCE N°**

001/2018

Nous Alioune NDIAYE, Président du Tribunal de Commerce Hors-Classe de Dakar,  
Vu la loi n° 2017-24 du 28 juin 2017 portant création, organisation et fonctionnement des tribunaux de commerces et des chambres commerciales d'Appel,  
Vu l'arrêté n°001959 en date du 12 février 2018 portant installation du Tribunal de Commerce Hors-Classe de Dakar,

**Ordonnons :**

l'audience hebdomadaire de répartition se tiendra les lundis à partir de 8h 30 minutes à la salle d'audience de la juridiction de céans.

**Le Président**

